

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

Année 2019
Séance du 4 décembre 2019

N°48

Objet : Convention tri annuelle
2019-2020-2021 entre l'IDBL, le
Cairn et le musée Gassendi

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt-six du mois de novembre 2019, s'est réuni dans la salle des fêtes à CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : BERTRAND Philippe

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis (jusqu'au rapport n° 53), BAUDOU MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 32), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n° 15), COMBE Gérard, DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 38), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibaut, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe, PAUL Gilles, PAYAN Claude (jusqu'au rapport n° 37), POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONNATTE Lionel, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy

Etaient représentés :

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BONNET Brigitte a donné pouvoir à AILHAUD Régine
BONNET Martine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BONZI Maryse a donné pouvoir à VIVOS Patrick
CHATARD Gilles a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 16)
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOU MAUREL Marie Anne
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Patrick
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
PAUL Gérard a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
TRABUC Nicolas a donné pouvoir à FIAERT Claude
URQUIZAR Danièle a donné pouvoir à SUZOR Pierre

Etaient excusés :

AUBERT Serge	LEJOSNE Patrick
AUZET Guy	MAGAUD Marie José
BALIQUE François	MUNOZ MALDONADO Julien
BOURJAC Jean Marie,	PELESTOR Michel
BRUN Patricia	REINAUDO Patrick
EYMARD Max	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SEVENIER Jean
GRAVIERE Remy	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

Le 06/12/2019

Application agréée E-Procure.com

99_DE-004-200067437-20191204-48_04122019

Monsieur Claude FIAERT, rapporteur, expose ce qui suit :

Le bassin dignois (ville de Digne les Bains et communauté Provence-Alpes-Agglomération) compte plusieurs services qui ont pour mission de promouvoir et de diffuser les arts plastiques, les arts visuels et l'art contemporain.

Chacun de ces services ont en ce domaine des missions distinctes et complémentaires, éducation et formation pour l'école d'art intercommunale de Digne les Bains, programmation, production, et résidence pour le CAIRN centre d'art et le Musée Gassendi.

Ces trois services travaillent en collaboration depuis plusieurs années selon plusieurs modalités :

1. la participation des élèves et notamment des étudiants de la classe préparatoire aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique de l'école d'art intercommunale aux activités liées à la programmation du Cairn centre d'art et Musée Gassendi.
2. la possibilité pour l'école d'art intercommunale de bénéficier de la présence d'artistes invités par le Cairn centre d'art sur le territoire pour des workshops auprès des étudiants de la classe préparatoire au concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique de l'école d'art intercommunale ou pour des conférences, ou encore dans le cadre d'une programmation d'expositions partagées.
3. La mutualisation (prêt) de certains équipements techniques ou technologiques et logistiques. Afin d'officialiser et d'encadrer les différents modes de partenariats entre ses trois services dans le cadre d'une dynamique de projets pluriels et d'interactions entre les compétences éducatives de l'école d'art et les compétences programmatrices du Cairn centre d'art et du Musée Gassendi. il a été décidé de mettre en place une convention tri annuelle qui décline les différents axes de collaboration qui peuvent être menés entre ces trois institutions

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'approuver la convention jointe en annexe
- D'autoriser madame la Présidente, ou son représentant monsieur Claude FIAERT, Vice-Président de Provence Alpes Agglomération, délégué à la culture et équipements culturels, à signer la convention de partenariat

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

